



COMMUNIQUE

L'efficacité du modèle français des parcs nationaux remise en cause par des politiques à la petite semaine

La mission d'intérêt général des 11 parcs nationaux est bien assurée et rapporte beaucoup en réalité et à divers titres. Exemple de ce que devrait être la structuration de la planification écologique (grandes lignes de politique publique déclinées et appropriées territorialement), ce modèle reconnu, à tous niveaux, est attaqué par un projet hors-sol de la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, lequel invoque justement « l'efficacité ». Les personnels dénoncent cette malhonnêteté intellectuelle.

Depuis plus de 60 ans, la France a su développer un modèle original de préservation des milieux naturels, paysages et biodiversité, qui représente aujourd'hui 8 % du territoire national et 60% de la protection forte : **les parcs nationaux à la française.**

Ce modèle est reconnu à l'international et fait référence, mais ils sont loin d'être la simple vitrine de la politique de protection de notre environnement naturel.

Ils sont reconnus et portés par les territoires concernés. Les parcs nationaux sont en fait de véritables outils de construction de nos sociétés modernes au sein d'écosystèmes anthropisés et concentrant une biodiversité exceptionnelle.

En ces temps incertains de changements globaux et d'effondrement de la biodiversité, ils représentent des territoires d'innovation de la transition écologique. L'État, par les inspections qu'il diligente dans ces établissements, en connaît leur efficacité, les services rendus à la Nation et leur rentabilité pour les territoires.

Bien conscients des efforts à mener pour la rationalisation des moyens, les personnels des parcs nationaux s'opposent à la destruction de ce modèle performant, pour une fusion au nom d'arguments mensongers. Les personnels s'opposent à toute fusion, toute intégration ou tout rapprochement dans un nouvel opérateur qui fragiliserait l'identité, la culture construite depuis plus d'un demi-siècle en partenariat avec les habitants, les collectivités, la société civile, les acteurs socio-économiques des territoires. Bref, ils s'opposent à un véritable gâchis prévisible.

L'hypercentralisation des personnels des 11 parcs nationaux dans un seul établissement public entraînera, *de facto*, une dégradation de leurs capacités à accompagner les territoires localement. Or, les 800 agents des parcs nationaux sont avant tout des agents de terrain, proches des acteurs et intégrés aux territoires. Les services administratifs de proximité permettent quant à eux d'optimiser le fonctionnement territorial des parcs nationaux (recherche de subventions locales, participation au développement de l'économie locale, etc.). **La proximité des agents publics de ces espaces protégés est le moteur de l'innovation de ces territoires, de la concertation concrète et fine (exemple de l'agropastoralisme et de l'agroécologie), de la mobilisation citoyenne et de la co-construction voulue par la gouvernance.**

Contacts presse :

Frédéric GOULET 06 67 68 49 13

Pauline BILLET 07 81 30 90 97

<https://snefsu.org/>

Ces femmes et ces hommes ont montré leur capacité à faire évoluer leurs pratiques et à déployer des approches basées, avant tout, sur la concertation avec les partenaires, engagée lors de la réforme des parcs nationaux en 2006.

La réduction de 20% de leurs effectifs en moins de 15 ans pèse lourd dans leur quotidien et celui des acteurs et habitants qui demandent un retour à de plus fréquents échanges et une plus grande présence (même le grand public réclame de croiser les uniformes des parcs nationaux !).

Ça suffit ! Les territoires refusent une énième perte de moyens déguisée sous une fausse bonne opération. Les organigrammes des parcs nationaux sont à l'os, pour certains même à la moelle.

La mutualisation qui sortira inévitablement du projet de la ministre de Montchalin (c'est son unique but et que l'histoire se répète) supprimera des postes, donc des effectifs et des emplois, des familles sur les territoires et des enfants dans les écoles de secteurs ruraux de montagne en crise.

L'expérience avec l'OFB, opérateur auquel les parcs nationaux sont rattachés depuis 2020, a montré les limites des interactions entre opérateurs publics ayant des missions, des cultures et approches différentes.

De plus, l'OFB, établissement jeune, est toujours en phase de mise en place. Serait-il totalement capable de gérer cette fusion, ajoutant des difficultés aux siennes ? Celle-ci perturberait le correct achèvement de sa mise en place.

Ainsi les personnels exigent, pour le maintien d'un modèle des parcs nationaux à la française, fort et pérenne :

- que soit garanti le modèle de démocratie environnementale bâtie sur une gouvernance partagée et équilibrée (Territoire-État). De même, le maintien au sein de chaque Parc national, d'un Conseil scientifique (sciences sociales et dures) et d'un Conseil économique social et culturel est essentiel ;
- que soit sécurisée une gestion territoriale et adaptée, dans le respect des cadres des politiques publiques nationales et des droits des personnels ;
- que soient confortés les moyens au regard des ambitions fortes annoncées au plus haut niveau de la République française (Unoc 2025, *One planet summit* 2021, loi climat et résilience du 22 août 2021, etc.) ;
- que soient renforcées les compétences d'expertises des agents des parcs nationaux dans tous les domaines attendus par la Loi : médiation avec tous publics notamment les scolaires (25 000 élèves par an), gestion, connaissances scientifiques, accompagnement du territoire, surveillance et police.

Fusionner 12 établissements publics dans le champ de la sauvegarde de la biodiversité en un seul pourra servir à la communication d'un gouvernement en quête de milliards d'euros d'économie, mais ne convaincra pas les citoyennes et citoyens en général conscientes et conscients de l'urgence écologique et sociale actuelle. Pas plus que cela sera compris des habitants, élus et acteurs des territoires des parcs nationaux.

La réalité est toute autre : **cela ne fera rien gagner à l'État ou si peu, parce que ces opérateurs ne pèsent rien dans le budget de l'État (75 millions d'euros par an) et sont depuis longtemps systématiquement sous dotés malgré les alertes des scientifiques sur la crise climatique et l'érosion de la biodiversité.** Les fusions d'établissements ou de collectivités (régions...) ont, en revanche, un coût bien démontré et bien plus élevé que ce soit sur le plan financier ou humain.

Tout le monde sait combien « ces fusions d'efficacité » (efficacité que la ministre elle-même a eu du mal à expliciter, balbutiant y compris en audition au Sénat) n'est qu'une opération de camouflage du véritable problème de la fragilité des comptes publics aujourd'hui : le manque de rentrées fiscales, que seule une reprise de la fiscalité sur les revenus et patrimoines des très très riches, pourra combler.

Contacts presse :

Frédéric GOULET 06 67 68 49 13

Pauline BILLET 07 81 30 90 97

<https://snefsu.org/>



Mobilisations aux Conseils d'administration du Parc national des Cévennes le 26 juin 2025 et du Parc national des Pyrénées le 1er juillet 2025

Contacts presse :

Frédéric GOULET 06 67 68 49 13

Pauline BILLET 07 81 30 90 97

<https://snefsu.org/>